



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20191217-2019_114-DE

Reçu le 20/12/2019

Publié le 20/12/2019

DELIBERATION

N°2019-114 du 17 décembre 2019

OBJET – Marchés Publics - Travaux pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage- Procédure adaptée – déclaration sans suite pour les lots 3 et 4

Rapporteur : M. Jean-Louis CHEVALIER, vice-président

Le 17 décembre 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 11 décembre 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Présents : 27

Nombre de pouvoirs : 7

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, M. Maurice DUFOUR, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Nicole GUÉRIN à M. Alain PROREL
Mme Fanny BOVETTO à Mme Claude JIMENEZ
M. Yvon AIGUIER à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
Mme Catherine BLANCHARD à M. Gilles PERLI
Mme Martine ALYRE à M. Nicolas GALLIANO

Le projet d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage prévoit la réalisation de 20 emplacements avec édicule privatif, un bureau et un logement pour le gardien, des ouvrages de protections hydrauliques et des aménagements paysagers sur les Communes de Briançon, Puy St André et Villard St Pancrace.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 1.3M d'€ HT pour lesquels la communauté de communes perçoit des subventions s'élevant à 372 500 € de l'Etat et 331 500 € de la Région.

Vu l'article L.1111-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la consultation lancée sous forme de procédure adaptée le 19 juin 2019, conformément aux articles L.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique, concernant les travaux de construction d'une aire d'accueil des Gens du Voyage de 20 emplacements situé lieudit Champ Guy sur les communes de Briançon, de Puy Saint André et de Villard Saint Pancrace,

Vu l'attribution du lot n°1 – « Ouvrages hydrauliques – Terrassements – VRD - Gros œuvre - Fondations », par délibération n°2019-56 du 20 août 2019, à l'entreprise Blanchard pour un montant de 613 184,90 € HT. Les travaux ont débuté à l'automne. Les terrassements généraux ont été réalisés et les réseaux commencés.

Vu la délibération n°2019-56 du 20 août 2019 déclarant les lots 2, 3 et 4 de cette consultation infructueuse (*les lots 2, 3 et 4 n'avaient pas pu être attribués pour les motifs suivants :*

- Pour les lots 2 « Aménagements paysagers » et 3 « Charpente bois couverture », le montant des offres proposées étaient très supérieur aux estimations et aux crédits budgétés.
- Pour le lot 4 « Edicules préfabriqués et télégestion », aucune offre n'a été remise)

Vu la nouvelle consultation sous forme de procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique lancée le 17 octobre 2019 pour les lots 2,3 et 4, avec une date limite de remise des plis fixée au 14 novembre 2019 à 14h00.

Considérant que le lot 3, évalué à 70 800 euros HT a fait l'objet de 3 offres (voir tableau ci-après) dont les montants présentent des écarts importants de +56 à +70% par rapport à l'estimation du maître d'œuvre,

Nom de l'entreprise	Montant de l'offre € HT	Ecart par rapport au prix estimé (70 800 € HT)
AMC	113 482,00 €	60,29%
Bayrou & fils	110 687,50 €	56,34%
SB Charpente	120 477,81 €	70,17%

Considérant que le lot n°4, évalué à 625 000 euros HT a fait l'objet des 4 offres suivantes :

Nom de l'entreprise	Montant de l'offre € HT TF+ TO (logement gardien)	Ecart par rapport au prix estimé (625000 € HT)	Montant de l'offre € HT TF+ TO (logement gardien) + TS (Isolation modules)	Ecart par rapport au prix estimé (625000 € HT)
Francioli Offre de base	723 884,16 €	15,77%	1 093 966,46 €	75,03%
Francioli Offre variante	719 592,55 €	15,09%	1 089 674,90 €	74,35%
Sani Modul	678 161,00 €	8,51%	796 161,00 €	27,39%
PSB	574 300,00 €	-8,11%	Offre Non conforme au CCTP	

Considérant que des modifications du cahier des charges (CCTP) des lots 3 et 4 permettraient d'optimiser techniquement et financièrement le projet (grâce à une simplification de la conception des édifices par suppression de la partie au-dessus et autour de l'évier extérieur d'une part, et, d'autre part à la conservation d'un muret de séparation entre les édifices) et que pour ce faire il convient de déclarer sans suite la procédure relative au lot n° 4

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- o **Déclare sans suite le lot 3** « Charpente bois couverture » et relancer une nouvelle procédure en modifiant le cahier des charges,

AR Prefecture

005-240500439-20191217-2019_114-DE

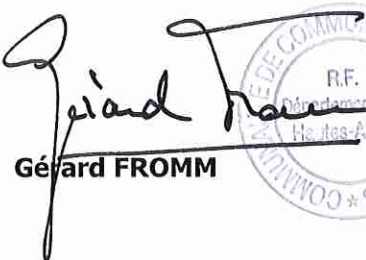
Reçu le 20/12/2019


Publié le 20/12/2019

- **Déclare sans suite le lot 4** « Edicules préfabriqués et télégestion » et relancer une nouvelle procédure de consultation en modifiant le cahier des charges ;
- **Autorise M. le Président** ou son représentant à signer toutes les pièces et à engager l'établissement des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,


Gérard FROMM



Date affichage : **20 DEC. 2019**